

Règlement des études spécifique

Master Biologie, Agrosiences

Parcours Agrobiomédical sciences

Parcours Amélioration des plantes pour une production durable

Parcours Biologie et biotechnologies des plantes

Parcours Plant breeding

Parcours Plantes et molécules d'intérêt : caractérisation et valorisation

Parcours Production et innovations en agro-alimentaire

Parcours Santé des plantes et interaction avec l'environnement

Master 1^{ère} année tous parcours :

A l'exception des unités d'enseignements d'anglais », toutes les UE des semestres 7 et 8 sont assorties d'une note éliminatoire dont le seuil est à 08/20.

Les 2 unités d'enseignement d'anglais » sont assorties d'une note éliminatoire dont le seuil est à 10/20.

Les soutenances de stage / alternance ayant lieu après les résultats de session 1 et la réinscription éventuelle en session 2 (début juillet ou début septembre), la moyenne de toutes les UE (hors UE stage ou mission alternance) doit être supérieure ou égale à 10/20.

La 1^{ère} année de master est validée si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- La moyenne de toutes les UE (hors UE stage ou mission alternance) doit être supérieure ou égale à 10/20, la compensation entre UE possible, chaque UE étant pondérée proportionnellement à son nombre de crédits
- N'avoir aucune note éliminatoire
- La note de l'UE stage / mission alternance doit être supérieure ou égale à 10/20.

Master 2^{ème} année tous parcours :

Pas de compensation entre semestre.

A l'exception des unités d'enseignement d'anglais, toutes les UE du semestre 9 sont assorties d'une note éliminatoire dont le seuil est à 08/20.

Les unités d'enseignement d'anglais » sont assorties d'une note éliminatoire dont le seuil est à 10/20.